

*des Princes Etc. Juillet 1761.* 53

remis sa Dignité de Chanoine & Camérier de la Cathédrale de Strasbourg & la Coadjutorerie de la Prévôté de *Saint Geréon* de Cologne : il lui a aussi accordé un Bref d'éligibilité pour l'Evêché de *Munster*.

Le différend de la Cour de Rome avec la République de Genes, au sujet du Prélat Vifiteur en Corse, demeure en l'état que nous le montrâmes dans notre dernier Journal. Il y a eu cependant depuis lors une Congrégation particulière tenuë par le Souverain Pontife, dans laquelle ce différend a été fortement discuté. Jusqu'à présent il n'a rien paru de la résolution qu'on y auroit prise : mais il y a des lueurs qui font entrevoir que l'accommodement n'en est pas éloigné.

Les Pères Capucins, assemblés pour l'élection d'un nouveau Général de leur Ordre, qui se fait tous les sept ans, le Cardinal Cavalchini, qui en est Protecteur, y présida ; & cette élection tomba unanimement sur le Révérend Père Paul de Colindres, Espagnol. Le lendemain, qui étoit le 16. Mai, le nouveau Général, avec nombre de ses Religieux, nommés à des offices dans le Chapitre qui a été tenu, alla baiser les pieds du Saint Père.

Les Clercs Réguliers de la Congrégation de St. Paul, nommés *Barnabites*, à cause de l'Eglise de St. Barnabé à Milan, se sont aussi élus un nouveau Général, s'étant assemblés à cet effet au lieu ordinaire dans la Ville de *Milan*. C'est le Révérend Père Manzador, né à *Vienne* en Autriche, où il est allé après la Congrégation. On apprend qu'il y est arrivé le 25. Mai ; qu'il y a été reçu avec beaucoup de distinction,